

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** ANAPURNA 200 FLUSH**UFI:** EXT0-Y0YU-J00G-K789

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Solution de lavage**Usages déconseillés:** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**Agfa NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111  
**Télécopie ::** +32 3 4447094  
**E-mail:** electronic.sds@agfa.com**Fournisseur national**Agfa NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111  
**E-mail:** electronic.sds@agfa.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.****Dangers pour la Santé**

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

**Dangers pour L'environnement**

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

**Contient:** diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)  
acrylate de 2-phénoxyéthyle  
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé  
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications



**Mention d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**

**Prévention:**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

### **Perturbation endocrinienne-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

### **Perturbation endocrinienne-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-	20 - <50%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthanediyle)					disponible.	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	25 - <50%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	20 - <50%	28961-43-5	500-066-5	01-2119489900-30-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	2,5 - <5%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phénoxyethanol	1 - <5%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-0000;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

## Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucune information

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

		disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Acute Tox.: 4: H302; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.850 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 1.000 mg/m3 Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.214 mg/kg	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Généralités:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**Protection individuelle des secouristes:** ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

**Traitement:** Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Dangers d'Incendie  
Généraux:**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**5.1 Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction  
appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

**Moyens d'extinction  
inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers  
résultant de la substance  
ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers  
Procédures spéciales de  
lutte contre l'incendie:**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection  
spécial pour le personnel  
préposé à la lutte contre le  
feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles,  
équipement de protection et  
procédures d'urgence:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**6.1.1 Pour les non-  
secouristes:**

Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.2 Pour les secouristes:**

Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la  
Protection de  
l'Environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de  
confinement et de  
nettoyage:**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

**6.4 Référence à d'autres  
sections:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Garder sous clef.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

### Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 16,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 4,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,8 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 1,4 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyethanol	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m3	
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 5,7 mg/m3	
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,86 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées

## Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyyle)	terre	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg	
	terre	0,006 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	Prédateur	5,6 mg/kg	Oral
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,008 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	terre	0,009 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
2-phenoxyethanol	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l	
	terre	1,31 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral
	sédiment d'eau douce	99,6 µg/kg	
	terre	47,69 µg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Sédiments marins	9,96 µg/kg	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

#### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

#### Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures ;, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

#### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Mesures d'hygiène:** Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Contrôles environnementaux:** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État:** liquide

**Forme:** liquide

**Couleur:** Jaune pâle

**Odeur:** odeur acrylique

**Seuil olfactif:** Aucune information disponible.

**Point de congélation:** < 32 °F/< 0 °C

**Point d'ébullition:** > 212 °F/> 100 °C

**Inflammabilité:** Non inflammable

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

**Limites d'explosivité - supérieure:** non applicable

**Limites d'explosivité - inférieure:** non applicable

**Point d'éclair:** > 212 °F/> 100 °C

**Température d'auto-inflammation:** Non déterminé.

**Température de décomposition:** Aucune information disponible.

**pH:** substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable

#### Viscosité

**Viscosité, dynamique:** non applicable

**Viscosité, cinématique:** Aucune information disponible.

**Durée d'écoulement:** non applicable

#### Solubilités

**Solubilité dans l'eau:** Insoluble dans l'eau

**Solubilité (autre):** Aucune information disponible.

**Coefficient de partition (n-octanol/eau):** Non applicable Mélange

**Pression de vapeur:** 0,0022 hPa (68 °F/20 °C)

**Densité relative:** 1,08 (77 °F/25 °C)

**Densité:** non applicable

**Densité apparente:** non applicable

**Densité de vapeur relative:** Aucune information disponible.

#### Caractéristiques de la particule

**Répartition de la taille des particules:** non applicable

**Surface spécifique:** non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Charge de surface/Potentiel zêta:</b>	non applicable
<b>Evaluation:</b>	non applicable
<b>Forme:</b>	non applicable
<b>Crystallinité:</b>	non applicable
<b>Traitement de surface:</b>	non applicable

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Température minimale d'ignition:</b>	> 392 °F/> 200 °C
<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Non connu.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Aucuns connus.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Ingestion

<b>Produit:</b>	ETAmél: 121.041,61 mg/kg
<b>Composants:</b>	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Experimental result, Supporting study
acrylate de 2-phénoxyéthyle	DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
Triacrylate de	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

triméthylolpropane éthoxylé	
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Rat): 1.850 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Experimental result, Key study

## Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	DL 50 (Lapin): > 13.200 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Lapin): > 2.214 mg/kg Experimental result, Weight of Evidence study
2,6-di-tert-Butyl-p- cresol	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

## Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Rat, 6 h) > 1.000 mg/m <sup>3</sup> Aérosol, Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DR 50 (Souris, 30 min) 60 ppm Vapeur, Experimental result, Supporting study

## Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
acrylate de 2- phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris, Rat(Féminin, Masculin), Cutané, 16 d): $\geq$ 200 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris, Rat(Féminin, Masculin), Cutané, 16 d): 25 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 13 Weeks): 80 mg/kg
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg

## Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	(Lapin, 24 h): non irritant Experimental result, Supporting study
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	in vivo (Lapin): Non irritant
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo (Lapin): non irritant Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 h): non irritant Experimental result, Key study

## Blessure ou Irritation

### Grave des Yeux:

**Produit:** Provoque de graves lésions des yeux.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Catégorie 1 OECD GHS
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Effet irritant.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Effet irritant. EU
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant EU

## Sensibilisation

### Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

## Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### In vitro

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

### In vivo

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Susceptible de nuire au fœtus.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Risque d'Aspiration

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## 11.2 Informations sur les dangers pour la santé

### Perturbation endocrinienne

#### Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

#### Composants:

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### Informations générales:

Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Remarques:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) acrylate de 2-phénoxyéthyle	DSENO (Leuciscus idus, 96 h): 1 mg/l (Static) Experimental result, Key study
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 mg/l (Static)
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1,95 mg/l (Static) résultat expérimental
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR QSAR, étude clé

## Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	CE50 (48 h): 70,7 mg/l (Static) résultat expérimental
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 460 mg/l (Static) Résultat expérimental, Non spécifié
	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Static) Experimental result, Key study

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	EC10 (3 h): 292 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité chronique

### Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Danio rerio, 6 d): 461,5 - 521,6 mg/l (semi-statique) Experimental result, Supporting study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate	(28 d): 90 - 100 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	(28 d): 22,3 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	> 70 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Supporting study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	(28 d): 4,5 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study

### Rapport DBO/DCO

**Produit** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,35 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 598,4 Aquatic sediment Estimated by calculation, Weight of Evidence study

## 12.4 Mobilité dans le Sol

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Produit:** Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

### Composants

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Composants:**

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

**12.7 Autres Effets Néfastes:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

**Emballages Contaminés:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**ADR**

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

**RID**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'Emballage:	III
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

## IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'Emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour L'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

## IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'Emballage:	III
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

## AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

### Règlements UE

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** aucune

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances:** aucune

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** aucune

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** aucune

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
Phenol, 4-methoxy-	150-76-5	0 - <0,1%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Principales références de la littérature et sources de données:** Fiche de données de sécurité du fournisseur. ECHA

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

## Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.